

Coronavirus : l'ARS fait le point ce lundi 4 mai, à 19 heures


Le Gers enregistre deux nouveaux décès



Coronavirus : l'ARS fait le point ce lundi 4 mai, à 19 heures

Ce bulletin récapitulatif n°57 de l'Agence régionale de santé recense, ce lundi 4 mai, à 19 heures, un total de 7055 tests positifs Covid-19 dans notre région, 574 hospitalisations en cours (dont 123 en réanimation) et 424 décès en établissements de santé. À ce jour, 2 244 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

En ce qui concerne le Gers, par rapport à dimanche, le nombre d'hospitalisations reste stable à 28 patients dont 3 en réanimation, les retours à domicile s'accroissent avec plus 5 départs, par contre, on enregistre 2 décès supplémentaires cela portant le nombre de défunts à 19.



Bulletin d'information COVID-19 RESTEZ CHEZ VOUS # 57

en Occitanie

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire

Lundi 4 mai 2020 à 19 h

7055

TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 574 hospitalisations en cours, dont 123 en réanimation
- 2244 retours à domicile
- 424 décès à l'hôpital

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > consulter le bulletin Occitanie

En bref : les infos du jour

- **Modification du dispositif d'indemnisation des interruptions de travail des salariés** Depuis le 1er mai, le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires créé dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 pour les parents contraints de garder leur enfant, les personnes présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie ou les personnes cohabitant avec ces personnes a évolué pour les salariés. Les personnes concernées sont placées en activité partielle par leur employeur qui leur versera une indemnisation. Les renseignements sur l'activité partielle sont disponibles sur le site du ministère du Travail ou auprès des employeurs. Pour les personnes qui ne relèvent pas d'un statut de salarié les modalités des arrêts dérogatoires restent inchangées. Il leur est toutefois demandé de réitérer leur demande d'arrêt de travail au 1er mai, l'ensemble des arrêts dérogatoires en cours étant interrompus au 30 avril. Voir les modalités sur amelii.fr

24/24

Consultez :

- Les derniers **communiqués de presse de l'ARS Occitanie**
- Le dernier **point de situation national du Ministère de la santé**

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé...

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter : [@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

PRATIQUE

Déconfinement et vie quotidienne

Le déconfinement prévu pour le 11 mai se prépare en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, département par département, l'évolution de l'épidémie. Le 7 mai, les résultats permettront d'indiquer les départements qui basculent le 11 mai en catégorie rouge (circulation élevée du virus) ou verte (circulation limitée du virus). Si la situation sanitaire au 11 mai le permet, alors commencera une seconde phase qui s'étendra jusqu'au 2 juin. Retrouvez [l'infographie](#) du plan de déconfinement expliquant l'organisation de la vie quotidienne pendant cette période (vie sociale et activités, déplacements, commerces, écoles et crèches, transports, sports)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES * (en établissements de santé)
Ariège (09)	7	1	29	2
Aude (11)	35	3	176	52
Aveyron (12)	26	2	116	22
Gard (30)	107	21	200	70
Haute-Garonne (31)	122	37	487	53
Gers (32)	28	3	57	19
Hérault (34)	104	26	569	107
Lot (46)	15	1	120	19
Lozère (48)	2	0	18	1
Hautes-Pyrénées (65)	66	5	96	22
Pyrénées-Orientales (66)	15	8	262	33
Tarn (81)	37	10	80	20
Tarn-et-Garonne (82)	10	6	34	4
OCCITANIE	574	123	2244	424

*La saisie des informations dans certains établissements a été différée pendant le week-end du 3^e Mai

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus